



Note d'Information

ETAT DES LIEUX DU SECTEUR 'PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX' EN AFRIQUE CENTRALE ET ANALYSE DES PRIORITES POLITIQUES

Rapport d'avancement du Projet GCP/RAF/398/GER
« Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers
la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux »

19 – 21 Septembre 2006
Malabo, Guinée Equatoriale
4^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC

Elaboré par

Sven Walter

Conseiller Technique de la FAO et Coordonnateur Régional du Projet GCP/RAF/398/GER
et

Sébastien Malele Mbala

Point Focal du Projet GCP/RAF/398/GER de la République Démocratique du Congo

RESUME

Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) donne un appui technique aux pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) par le biais du projet régional GCP/RAF/398/GER intitulé "*Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)*".

Cette note d'information présente dans un premier temps le projet et la synthèse des résultats obtenus pendant la première année. En plus, elle donne des perspectives pour les activités prioritaires à réaliser lors de la deuxième année du projet qui a une durée totale de trois ans (2005 – 2008). Basée sur les résultats préliminaires du projet, la note propose dans un second temps, des interventions politiques prioritaires sous forme de recommandations afin de développer le secteur PFNL en Afrique Centrale et améliorer ainsi sa contribution à la lutte contre la pauvreté, au développement socio-économique des populations et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Importance des PFNL en Afrique Centrale

Les forêts tropicales d'Afrique Centrale couvrent près de 235 millions d'hectares et regorgent, outre le bois d'œuvre, de grandes potentialités en matière de PFNL¹ pour le bien être des populations de la sous-région. Environ 80 pourcent de la population en Afrique Centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance aussi comme source de revenu et d'emploi. Que ce soit au niveau local, national, régional et international, les PFNL procurent de la nourriture, des plantes médicinales, des plantes ornementales, de l'énergie, des matériaux de construction, des équipements de pêche, des biens et des ustensiles divers aux populations. Aussi, ils ont une grande valeur socioculturelle et religieuse dans la sous-région. A ce titre, les PFNL contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'au bien être général des populations en Afrique Centrale.

Malgré leur importance et leurs énormes potentialités, l'on constate par contre une très faible valorisation des PFNL en Afrique Centrale, un accès légal difficile à ces produits et une exploitation à grande échelle malaisée par les différentes couches sociales concernées. Cela se justifie notamment par un cadre légal, règlementaire et institutionnel inapproprié d'une part, et d'autre part, par une faible connaissance de la ressource, un manque d'informations/des données sur le rôle des PFNL dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire.

Projet GCP/RAF/398/GER

L'objectif global du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire dans six pays d'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo) à travers l'utilisation durable des aliments forestiers et des arbres hors forêt. Ses objectifs immédiats sont : i) le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL pour la sécurité alimentaire ; et ii) l'établissement des bases pour une meilleure intégration systématique d'informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

Pendant sa première phase "diagnostique" (juillet 2005 – juin 2006), le projet a lancé une série d'études techniques pour analyser le potentiel de la contribution des PFNL, notamment

¹ Selon la FAO, les PFNL sont définis comme « produits d'origine biologiques autres que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêt ». Ils peuvent être des aliments (noix, champignons, fruits sauvages, herbes, épices, plantes aromatiques) des végétaux (fibres, lianes, fleurs) et leurs extraits (raphia, bambou, rotin, liège, huiles essentielles) ainsi que des animaux et leurs produits dérivés (gibier, abeilles, miel, soie).

des aliments forestiers, à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale. Ces études ont été menées à deux niveaux, à savoir, au niveau sous-régional et au niveau national et ont dégagé un certain nombre de recommandations pertinentes reprises ci-dessous.

Au niveau sous-régional, les études ont analysé les thèmes suivants :

- *La gestion des ressources naturelles fournissant des PFNL* : L'étude propose, entre autre, d'élaborer et d'adopter une stratégie sous-régionale pour la gestion durable des PFNL;
- *L'impact socio-économique de l'utilisation des PFNL* : L'étude propose de développer des stratégies de vente des PFNL, d'organiser les filières PFNL et d'harmoniser les cadres législatifs en matière de valorisation des PFNL dans la sous-région;
- *Le cadre législatif et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL* : L'étude recommande d'améliorer les textes législatifs et réglementaires des PFNL, de diligenter un audit économique et fiscal du secteur PFNL et d'harmoniser les politiques forestières et fiscales en matière des PFNL dans la sous-région;
- *L'impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières sur la disponibilité des PFNL* : L'étude recommande d'inclure les PFNL dans les plans d'aménagement, de réaliser un inventaire systématique des essences forestières qui fournissent le bois et les PFNL;
- *Les perspectives de la certification des PFNL* : L'étude énumère un certain nombre de PFNL pouvant satisfaire les exigences de la certification;
- *L'exportation des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale sur les marchés régionaux et internationaux* : L'étude recommande i) de lancer, rassembler et vulgariser des études de marché des PFNL prioritaires tels que *Dacryodes edulis*, *Irvingia gabonensis* et *Gnetum africanum* ; ii) de lancer une étude approfondie sur l'audit des services actuels de contrôle phytosanitaire et de collecte des statistiques des PFNL exportés de l'Afrique Centrale ; et iii) de promouvoir et recenser les exportateurs/importateurs des PFNL de l'Afrique Centrale pour s'approcher d'avantage du secteur privé spécialisé;
- *Le cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL* : L'étude recommande de développer les noms et les codes commerciaux des PFNL dans la sous-région, de mettre en place un plan de collaboration nationale entre les différentes institutions qui mènent des activités liées aux PFNL, de déployer et animer un réseau national et régional des PFNL à travers les projets de recherche et de valorisation et d'identifier et de mettre en place quelques indicateurs politiques pour faire un suivi allant de trois à cinq ans sur les activités relatives aux PFNL.

Au niveau national, le projet a réalisé, dans chacun des six pays, l'analyse du cadre légal et réglementaire régissant le secteur PFNL et la rédaction d'une bibliographie annotée de la littérature disponible sur les PFNL. En Guinée Equatoriale et en République Démocratique du Congo, le projet a réalisé une étude sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire.

Le projet a participé et a co-organisé plusieurs ateliers au niveau national et sous-régional, dont notamment :

- *L'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'avancement du Projet GCP/RAF/398/GER (Kribi/Cameroun, 25-27 juin 2006)* : L'atelier était co-organisé par la COMIFAC, la FAO et la Coopération technique allemande (GTZ) et avait pour but de: i) discuter et valider les résultats des études sous-régionales réalisées pendant la première phase du projet (juillet 2005 – juin 2006) ; et ii) définir les activités prioritaires du projet à exécuter durant sa deuxième phase (juillet 2006 – juin 2007). Après des présentations et des débats intensifs, il a été convenu que le projet se recentre en seconde année en priorité sur les activités de renforcement du cadre institutionnel et légal. De nombreuses recommandations ont été faites au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, entre autres,

sensibiliser les décideurs politiques sur la nécessité d'une plus grande prise en compte des PFNL dans les politiques nationales et sous-régionales et sur la nécessité de mettre à la disposition des services compétents les moyens appropriés.

- *L'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL (Limbé/Cameroun, 28 juin - 1 juillet 2006)* : Organisé similairement au précédent, cet atelier avait pour but de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire actuel en vue de favoriser une gestion participative, durable et économiquement rentable des PFNL. Plus spécifiquement, il s'agissait de passer en revue et de valider les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale et de proposer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

Recommandations

Au regard de ce qui précède, des interventions politiques aux niveaux national et sous-régional s'avèrent nécessaires afin de mieux valoriser les PFNL. Pour ce faire, le projet invite le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à lancer un signal fort en direction du Conseil des Ministres de manière à susciter la volonté politique requise à la mise en place d'un cadre légal, politique et institutionnel approprié favorisant la contribution significative des PFNL i) à la sécurité alimentaire ; ii) au développement socio-économique ; et iii) à la gestion durable des forêts de la sous-région d'Afrique Centrale.

En prenant en compte les engagements contraignants liant les Etats à travers le Traité de la COMIFAC et son Plan de Convergence, le projet propose que la COMIFAC mobilise davantage les gouvernements et ses partenaires à développer et mettre en œuvre une stratégie politique sous-régionale harmonisée pour le développement et la valorisation du plein potentiel des PFNL. Cette stratégie devrait inclure les activités spécifiques suivantes au niveau national et au niveau sous-régional :

1. Elaborer des stratégies politiques à même de promouvoir le développement du secteur PFNL;
2. Compléter et renforcer l'application des textes réglementaires d'une façon harmonisée en prenant en compte les PFNL;
3. Elaborer une fiscalité appropriée et harmonisée relative aux PFNL;
4. Quantifier le potentiel de ressources naturelles fournissant des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et de commerce;
5. Elaborer et appliquer les plans d'aménagement prenant suffisamment en compte les PFNL;
6. Elaborer des approches communes de gestion des PFNL en conformité avec le cadre de la convention sur la biodiversité;
7. Encourager et appuyer l'organisation des structures professionnelles des filières PFNL;
8. Collecter et disséminer des informations relatives aux opérateurs économiques exerçant sur le secteur PFNL;
9. Collecter et disséminer des données statistiques sur le commerce des PFNL;
10. Publier périodiquement des informations relatives au secteur PFNL;
11. Renforcer l'échange d'informations et des données relatives aux recherches sur les PFNL.

La caution politique des Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement, entre autres : i) contribuera à améliorer le cadre légal et institutionnel régissant le secteur PFNL ; ii) améliorera la contribution des PFNL à l'économie des pays de la sous-région ; et

iii) marquera un tournant décisif et une volonté politique forte de placer dans l'avenir la question PFNL au cœur des préoccupations des décideurs.

Après avoir été négligés pendant plusieurs décennies dans la sous région, les PFNL ont trouvé leur agenda dans le secteur forêt et environnement, et les activités réalisées par une multitude d'acteurs ont permis d'identifier les contraintes et les potentialités majeures qui existent pour ce secteur à majorité informel. Il est donc souhaitable que, basées sur ces informations, des politiques appropriées soient développées et mises en œuvre afin de maximiser la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et au bien être général des populations de la sous-région d'Afrique Centrale.

1. INTRODUCTION

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) donne un appui technique aux pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), notamment au Gabon, au Cameroun, à la Guinée Equatoriale, à la République Centrafricaine (RCA), à la République du Congo et à la République Démocratique du Congo (RDC) par le biais du projet régional GCP/RAF/398/GER intitulé "*Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)*".

Cette note d'information donne, dans un premier temps, l'importance des PFNL en Afrique Centrale, présente le projet ainsi que les résultats obtenus par ce dernier pendant la première année. En plus, elle donne des perspectives pour les activités prioritaires à réaliser lors de la deuxième année du projet qui a une durée totale de trois ans (2005 – 2008).

Basée sur les résultats préliminaires du projet ainsi que sur ceux de l'atelier sous-régional sur « Le Cadre Légal et Règlementaire Régissant l'Utilisation des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique Centrale », co-organisé par la COMIFAC, la FAO et la Coopération Technique Allemande (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, GTZ), la note propose dans un second temps, des interventions politiques prioritaires sous forme de recommandations afin de développer le secteur PFNL en Afrique Centrale et améliorer ainsi sa contribution i) à la lutte contre la pauvreté ; ii) au développement socio-économique des populations ; et iii) à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

2. IMPORTANCE DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE

Les forêts tropicales d'Afrique Centrale couvrent près de 235 millions d'hectares et regorgent, outre le bois d'œuvre, de grandes potentialités en matière de PFNL² pour le bien être des populations de la sous-région. Environ 80 pourcent de la population en Afrique Centrale utilisent ces ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance aussi comme source de revenu et d'emploi.

Que ce soit au niveau local, national, régional et international, les PFNL procurent de la nourriture, des plantes médicinales, des plantes ornementales, de l'énergie, des matériaux de construction, des équipements de pêche, des biens et des ustensiles divers aux populations. Aussi, ils ont une grande valeur socioculturelle et religieuse dans la sous-région. A ce titre, les PFNL contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'au bien être général des populations en Afrique Centrale.

Sur le plan alimentaire, la récolte des PFNL d'origine végétale et animale constitue pour les populations locales l'essentiel de l'alimentation. Les parties des plantes consommées sont: les fruits ou graines (e.g. *Irvingia gabonensis*, *Baillonella toxisperma*, *Allanblackia floribunda*), les racines (e.g. des Rubiacées), les feuilles (e.g. *Gnetum africanum*), les écorces (e.g. *Scorodophleus zenkeri*, *Aphrardisia spp.* et *Garcinia spp.*), les rhizomes (e.g. *Zingiber officinales*), les méristèmes apicaux, les exsudats et les sèves. Bien que tous ces produits soient consommés en Afrique Centrale, il y a une variation aussi bien au niveau des espèces qu'au niveau des quantités exploitées et consommées dans les différentes localités.

² Selon la FAO, les PFNL sont définis comme « produits d'origine biologiques autres que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêt ». Ils peuvent être des aliments (noix, champignons, fruits sauvages, herbes, épices, plantes aromatiques) des végétaux (fibres, lianes, fleurs) et leurs extraits (raphia, bambou, rotin, liège, huiles essentielles) ainsi que des animaux et leurs produits dérivés (gibier, abeilles, miel, soie).

La ressource faunique est la principale source de protéine pour les ménages des zones rurales en Afrique Centrale. Dans les zones forestières, le gibier intervient pour 70 à 80 pourcent dans l'apport en protéines animales. Pour certaines populations (e.g. Pygmées), le gibier constitue 100 pourcent des apports en protéines animales. Autres produits fauniques comestibles importants sont les insectes (surtout les chenilles et les sauterelles) et les poissons. En plus, une multitude de champignons sont collectés dans les forêts du Bassin du Congo.

Sur le plan médicinal, 70 pourcent des communautés locales en Afrique utilisent divers produits de la forêt, notamment les PFNL pour leur soin de santé. En RDC, dans la province de l'Equateur, le pourcentage d'utilisation est d'environ 87 pourcent. Dans la région du Mont Cameroun au Cameroun, 88 pourcent des populations utilisent les plantes médicinales pour se soigner. En RCA, ces produits sont très utilisés, car, très peu de centres de santé modernes existent dans les zones rurales. En plus des plantes médicinales, de nombreux produits animaux sont utilisés dans la médecine traditionnelle, comme les serpents (peau, dents), les tortues, les mollusques (coquilles), les oiseaux et les rhinocéros (corne).

Sur le plan artisanal, les PFNL procurent divers services qui occupent une place capitale dans la vie des populations locales. Le rotin, le bambou et les fibres sont transformés en d'autres objets usuels ou en d'autres biens d'équipements. En matière de construction, les populations rurales se servent d'espèces végétales pour dresser les murs et toits de leurs maisons.

Sur le plan socioculturel, une large gamme de PFNL véhicule les identités culturelles de divers peuples d'Afrique Centrale. Au Cameroun par exemple, la présence du vin de palme et de la cola est indispensable lors des cérémonies traditionnelles.

Sur le plan économique, les PFNL constituent une importante source de revenus et d'emplois pour les populations. La contribution des PFNL au revenu des ménages dépend du type de produit. Il peut s'agir des produits saisonniers (e.g. *Irvingia spp.*, *Dacryodes sp.*), des produits permanents (e.g. liane, écorces, bois, vin de palme), des produits ponctuels (gibier, champignon...) ou des produits transformés (e.g. poudre d'amande d'*Irvingia*). Ces types de produits procurent aux populations des revenus saisonniers et des revenus dits urgents importants pour leurs besoins quotidiens. A Bayanga (RCA), le revenu généré est de US\$178 par jour (70% provient du vin de raphia, 18% du *Gnetum* et 10% de la chasse) et à Nyangong (Sud Cameroun), le vin de palme rapporte entre FCFA 30 000 et 100 000 par paysan et par an. Plusieurs PFNL sont exportés vers l'Europe, les États-Unis et les pays voisins, principalement les plantes médicinales, les animaux vivants, les plantes comestibles, les rotins, les produits apicoles, les gommes et les plantes ornementales.

Malgré leur importance et leurs énormes potentialités, l'on constate par contre une très faible valorisation des PFNL en Afrique Centrale, un accès légal difficile à ces produits et une exploitation à grande échelle malaisée par les différentes couches sociales concernées. Cela se justifie notamment par un cadre légal, règlementaire et institutionnel inapproprié d'une part, et d'autre part, par une faible connaissance de la ressource, un manque d'informations/des données sur le rôle des PFNL dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire.

Parmi d'autres contraintes empêchant une valorisation efficace des PFNL il y a lieu de mentionner l'instabilité politique, l'insuffisance des infrastructures rurales, l'intégration économique et régionale insuffisante, les tracasseries sur les prélèvements fiscaux, les conditions de marché, l'accès difficile au système financier, le manque d'informations sur la disponibilité de la ressource et sur les méthodes de récolte adaptées, le manque d'accès aux marchés et aux informations sur les marchés, l'approvisionnement irrégulier des marchés et la variation des qualités des produits.

3. PROJET GCP/RAF/398/GER

D'une manière générale, le projet « *Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux* » contribue à faciliter les actions des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé des six pays de l'Afrique Centrale (voir ci-dessous). Il vise à renforcer la sécurité alimentaire dans la sous région à travers l'utilisation durable des PFNL des forêts denses humides et des systèmes agroforestiers. Le projet contribue également à la gestion durable des ressources forestières par l'implication active des populations tributaires des forêts en améliorant leurs connaissances en vue d'une utilisation économiquement viable, socialement équitable et écologiquement acceptable des PFNL.

Les trois années du projet (2005-2008), instituées par le Gouvernement Allemand, complètent et accélèrent le programme régulier de la FAO sur la « Promotion et Développement des PFNL » pour renforcer la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et pour favoriser la création de revenus et un aménagement durable des forêts en Afrique Centrale. Ce projet est complètement intégré dans la Stratégie d'Action de la FAO sur le « Développement des Forêts dans les Pays du Bassin du Congo » et contribue à la mise en œuvre du Plan de Convergence approuvé par la COMIFAC en mettant l'accent sur :

- l'axe stratégique 1 relatif à l'*harmonisation des politiques forestières et fiscales* ;
- l'axe stratégique 2 relatif à la *connaissance de la ressource* (activité 2.1 *Inventaire des ressources forestières*, sous-activité 2.1.2 *Etat des lieux de l'utilisation des PFNL*) ; et
- l'axe stratégique 5 relatif à la *valorisation durable des ressources forestières* (sous-activité 5.1.4 *Filière PFNL*).

3.1 Objectifs et résultats attendus

L'objectif global du projet GCP/RAF/398/GER est d'améliorer la sécurité alimentaire dans six pays en Afrique Centrale (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon) à travers l'utilisation durable des aliments forestiers dans les forêts et des arbres hors forêt.

Ses objectifs immédiats sont :

- la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL sont renforcées pour la sécurité alimentaire ; et
- les bases sont établies pour une intégration systématique d'informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

Les résultats attendus à la fin du projet sont :

- Les directives politiques sont élaborées en vue d'une meilleure contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des forêts;
- La commercialisation des PFNL comestibles est évaluée comme moyens de subsistance des communautés locales;
- Les impacts de la gestion forestière sur les aliments forestiers sont évalués;
- Les contributions actuelles et potentielles des aliments forestiers à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale sont évaluées;
- Une série d'actions et de suivis est compilée, discutée et validée au niveau régional.

Vu les résultats attendus du projet, l'évaluation du secteur PFNL lors de la 4^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC constitue une étape importante du projet et est considérée comme une opportunité considérable pour souligner les priorités politiques nécessaires pour développer le secteur PFNL dans la sous-région.

3.2 Résultats préliminaires

Après la mise en place institutionnelle initiale de la cellule de coordination du projet, les activités principales suivantes ont été réalisées:

- l'analyse du secteur PFNL au niveau sous-régional et national;
- la sensibilisation des différents acteurs sur l'importance des PFNL; et
- la préparation des documents de projet pour soumission aux bailleurs de fond.

Ces activités ont été réalisées en étroite collaboration avec les Points Focaux Gouvernementaux des six pays concernés et la COMIFAC ainsi qu'avec des partenaires tels que le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR, Bureau Régional pour l'Afrique Centrale), la GTZ, le World Agroforestry Centre (ICRAF – African Humid Tropics), l'Institut National de Développement Forestier et Gestion du Système d'Aires Protégées (INDEFOR), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRAD), l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), l'Union Mondiale pour la Nature (UICN, Bureau Régional d'Afrique Centrale), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF, Bureau Régional pour l'Afrique Centrale) et le secteur privé.

Les activités ont été financées par le projet ainsi que par des contributions de la FAO et de la GTZ.

3.2.1 Analyse du secteur PFNL au niveau sous-régional

Pendant sa phase diagnostique lors de la première année (juillet 2005 – juin 2006), le projet a lancé une série d'études techniques pour analyser le potentiel de la contribution des PFNL, notamment des aliments forestiers, à la sécurité alimentaire en Afrique Centrale.

Au niveau sous-régional, les études ont analysé les thèmes suivants :

- a) La gestion des ressources naturelles fournissant des PFNL ;
- b) L'impact socio-économique de l'utilisation des PFNL ;
- c) Le cadre législatif et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL ;
- d) L'impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières sur la disponibilité des PFNL ;
- e) Les perspectives de la certification des PFNL ;
- f) L'exportation des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale sur les marchés régionaux et internationaux ;
- g) Le cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL.

a) Gestion des ressources naturelles fournissant des PFNL en Afrique Centrale :

L'étude inventorie les PFNL alimentaires exploités dans la sous-région, analyse les techniques de gestion des ressources naturelles fournissant les PFNL et identifie les contraintes et opportunités liées à la gestion de ces ressources.

En Afrique Centrale, de nombreuses méthodes d'exploitation des PFNL alimentaires sont utilisées selon que ces produits sont d'origine végétale ou animale. Pour les PFNL végétaux, il s'agit:

- du prélèvement sur pied : Cette méthode n'a pas d'incidence sur la survie ou la régénération des espèces si la fréquence du prélèvement est réduite;
- du ramassage : Cette méthode est dangereuse pour la dynamique de l'espèce si l'ensemble des produits est récolté;
- de l'abattage des arbres ou l'arrachage de certaines espèces : Cette méthode réduit le potentiel productif de la forêt à court terme et peut même affecter la richesse spécifique si elle devient intensive pour certaines catégories d'espèces.

Pour les PFNL animaux, il s'agit :

- du piégeage : Son inconvénient est qu'il est peu sélectif. Les pièges en forêts attrapent tous les animaux sans tenir compte de leur âge, leur état physiologique ou de leur taille;
- de la chasse au fusil : Les fusils permettent de tuer diverses espèces animales en grande quantité, souvent sans sélection aucune;
- d'autres techniques de capture des animaux, telles que la chasse à courre, à l'arbalète et à l'arc influencent le potentiel animal.

L'étude propose, entre autre, d'élaborer et d'adopter une stratégie sous-régionale pour la gestion durable des PFNL, de développer et vulgariser des techniques de récolte appropriées et de promouvoir la domestication des PFNL surexploités.

b) Impact socio-économique de l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale :

L'étude examine la place qu'occupe les PFNL dans la vie des populations de la sous-région afin de ressortir des stratégies efficaces pour l'amélioration et la pérennisation de sa contribution à la sécurité alimentaire dans les zones de la forêt humide d'Afrique Centrale.

Elle souligne l'importance des PFNL au niveau local à travers i) l'approvisionnement en nourriture ; ii) la contribution aux soins médicaux ; et iii) la contribution aux revenus et à l'emploi. Au niveau national et sous-régional, le commerce des PFNL contribue significativement au développement socio-économique de la sous-région.

Vu les opportunités et contraintes du secteur, l'étude propose, entre autres, de développer des stratégies de vente des PFNL dans la sous-région, d'organiser les filières du secteur PFNL et d'harmoniser les cadres législatifs en matière de la valorisation des PFNL en Afrique Centrale

c) Cadre législatif et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale :

L'étude vise à mieux comprendre les contraintes juridiques existantes qui risquent d'empêcher une gestion, une utilisation et une valorisation durable et efficace des PFNL. En plus, elle identifie des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire en vue de favoriser une gestion participative et durable des PFNL pour le bien-être des populations rurales et pour une meilleure contribution de ces produits à l'économie de la sous-région.

L'étude montre que dans les différentes législations en vigueur dans les pays de la sous-région, les différents textes régissant la gestion des PFNL sont tous construits sur le modèle classique de l'aménagement forestier et l'utilisation durables des ressources naturelles, celui-ci étant essentiellement axé sur l'exploitation du bois d'œuvre. On y observe des lacunes au niveau:

- des règles et modes traditionnelles de gestion des PFNL où dans la sous-région, la notion de droit de propriété est diffuse et pose problème à plusieurs niveaux ;
- de la commercialisation des PFNL, où le transport des PFNL destinés à l'exportation est régulé au même titre que le bois d'œuvre ;
- de la fiscalité sur les PFNL, où les taux de fiscalité fixés par les administrations compétentes ne sont pas appliqués.

Ainsi, les contraintes légales suivantes entravent le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale:

- une insuffisante prise en compte des PFNL au niveau du cadre légal;
- une commercialisation des PFNL basée sur une fiscalité mal définie selon les règles de l'offre et de la demande du marché;
- une inexistence d'un cadre légal réglementaire sous-régional ;
- une absence de politique nationale et sous-régionale en matière de PFNL.

Au niveau institutionnel, certaines difficultés freinent l'épanouissement du secteur au niveau national et sous-régional, notamment :

- une insuffisance de développement des filières PFNL pour une contribution plus efficace à l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté ;
- un cadre institutionnel avec plusieurs départements agissant pour le même compte de la thématique PFNL ;
- un dualisme observé entre les institutions ;
- un manque de statistiques sur les PFNL ;
- une terminologie variable selon les pays qui rend leur compréhension souvent difficile.

L'étude recommande d'améliorer les textes législatifs et réglementaires au niveau national en prenant en compte les PFNL, de diligenter un audit économique et fiscal du secteur PFNL dans la sous-région et d'harmoniser les politiques forestières et fiscales en matière des PFNL dans la sous-région.

d) Impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières sur la disponibilité des PFNL en Afrique Centrale :

L'objectif de l'étude est d'identifier les opportunités et les contraintes au niveau social, économique et environnemental liées à la gestion des forêts pour l'exploitation du bois d'œuvre et la collecte des PFNL dans les mêmes endroits dans les concessions forestières et de formuler des recommandations sur les possibilités d'intégrer les PFNL dans la gestion de ces concessions et dans les plans d'aménagement.

Selon cette étude comparative, qui analyse des concessions situées en RCA et au Cameroun, l'exploitation forestière, du fait de nombreuses activités y associées (création des campements, des routes, abattages des arbres, débustage/débardage, etc.) a des effets sur la disponibilité des PFNL à travers:

- la réduction de la densité et du nombre d'essences pourvoyeuses de PFNL ;
- la diminution de la quantité de chenilles et des plantes médicinales ;
- la diminution d'accès aux champignons et aux escargots;
- l'augmentation du braconnage réduisant le nombre d'espèces animales présentes en forêt;
- la perturbation du cycle de reproduction des animaux sauvages;
- la pression sur les PFNL à cause de l'augmentation de la demande suite à la création de nouveaux marchés;
- la destruction de plusieurs essences fournissant bois d'œuvre et des PFNL.

En plus, l'étude constate que plus de 85 pourcent des essences exploitées pour le bois d'œuvre produisent également des PFNL utilisés par la population.

L'exploitation forestière n'a pas que des effets négatifs sur la disponibilité des PFNL. Elle peut provoquer la croissance d'une série d'espèces suivantes qui se développent mieux dans les zones forestières perturbées et le long des routes telles que *Ricinodendron heudelotii*, *Gnetum spp*, *Irvingia gabonensis*, de nombreuses espèces de rotin, des nombreux condiments, des espèces médicinales telles que *Aframomum spp*, *Piper guineense* et *Piper umbellatum*.

L'étude recommande, entre autres, d'inclure les PFNL dans les plans d'aménagement, de réaliser un inventaire systématique des essences forestières qui fournissent le bois et les PFNL et d'élaborer des cahiers de charge qui tiennent compte clairement des PFNL sur la base des consultations participatives.

e) Perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale :

L'étude analyse l'état des lieux ainsi que les potentialités et les contraintes de la certification³ des PFNL en Afrique Centrale, y compris la certification de la gestion forestière, la certification sociale, la certification de la traçabilité des produits, la certification de l'origine, la certification organique et la certification de qualité.

Dans le continent africain en général, on a jusqu'à ce jour assisté à la certification des PFNL tels que la certification sociale de *Vitellaria paradoxa* au Ghana, la certification organique d'*Harpagophytum* sp. en Namibie et la certification forestière et de traçabilité (Forest Stewardship Council) des sculptures de bois au Kenya. Par contre, dans les pays membres de la COMIFAC, on n'a pas encore certifié des PFNL.

D'une façon générale, les PFNL possèdent un potentiel de certification lors qu'ils

- ont accès à un marché international avec une demande significative ;
- sont l'objet d'une commercialisation importante avec une valeur ajoutée ;
- font l'objet d'une collecte organisée dans une filière bien structurée ; et
- ont un cycle de production bien connu.

En Afrique Centrale, un certains nombres de PFNL peuvent satisfaire les exigences ci-dessus énumérées, notamment i) les feuilles de *Gnetum spp.* et de Marantacées ; ii) les écorces diverses (e.g. *Prunus africana*, *Pausinystalia yohimbe*) ; iii) les fruits, graines et amandes (e.g. *Irvingia gabonensis*, *Ricinodendron heudelotii*) ; iv) les encens, résines et exsudats (e.g. *Canarium schweinfurthii*) ; v) les huiles des amandes (e.g. *Allanblackia spp.*, *Baillonella toxisperma*) et vi) les animaux (e.g. perroquets/*Psittacus erithacus*), trophées).

f) Exportation des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale sur les marchés régionaux et internationaux - état des lieux et stratégies de développement :

L'étude documente les filières d'exportation des PFNL vers les marchés régionaux et internationaux et analyse les contraintes et les potentialités pour promouvoir l'exportation des PFNL en Afrique Centrale.

Dans la sous-région, l'exportation des PFNL est conditionnée par quatre filières, à savoir des filières informelles, officielles, transfrontalières, régionales et internationales. De nombreuses opportunités existent pour le développement du commerce régional et international des PFNL parmi lesquelles l'existence:

- des lois de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC);
- d'un marché de masse et de niche dynamique en Afrique et en Occident;
- d'une large gamme des PFNL alimentaires dans la sous-région.

Dans la réalité cependant, certaines contraintes constituent un frein à la libre circulation des biens et des personnes, entravant ainsi le développement du commerce régional et international des PFNL, y compris:

- le manque d'application des textes de la CEEAC et de la CEMAC;
- la présence des difficultés liées aux formalités administratives et la faiblesse des infrastructures de communication et de commercialisation;
- l'absence des politiques d'appui et de promotion dans la sous-région; et
- l'inorganisation des opérateurs du secteur privé impliqués dans l'exploitation des PFNL.

³ La certification est définie comme procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance/label commercial écrit attestant qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des normes spécifiques sur la base d'un audit conduit suivant des procédures agréées.

L'étude recommande i) de lancer, rassembler et vulgariser des études de marché des PFNL prioritaires tels que *Dacryodes edulis*, *Irvingia gabonensis* et *Gnetum africanum* ; ii) de lancer une étude approfondie sur l'audit des services actuels de contrôle phytosanitaire et de collecte des statistiques des PFNL exportés en Afrique Centrale ; et iii) de promouvoir et recenser les exportateurs/importateurs des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale pour s'approcher d'avantage du secteur privé spécialisé.

g) Cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale :

L'étude se propose de rassembler des données exploratoires dans le but de construire une image rudimentaire matérialisant l'implication des PFNL dans les politiques nationale, régionale et internationale.

Elle révèle que dans tous les pays d'Afrique Centrale, il n'existe pas de réglementation, ni des politiques spécifiques régissant les PFNL. Cependant, les politiques influençant les PFNL se traduisent à travers différentes politiques forestières, commerciales, financières, agricoles, etc.

L'étude recommande de développer les noms et les codes commerciaux des PFNL dans la sous-région, de développer et de mettre en place un plan de collaboration nationale entre les différentes institutions qui mènent les activités relatives aux PFNL comestibles, de déployer et d'animer un réseau national et régional des PFNL à travers les projets de recherche et de valorisation et d'identifier et de mettre en place quelques indicateurs politiques pour faire un suivi allant de trois à cinq ans sur les activités relatives aux PFNL.

3.2.2 Analyse du secteur PFNL au niveau national

Au niveau national, le projet a réalisé une analyse du cadre légal et réglementaire régissant le secteur PFNL dans chacun des six pays. Cette documentation a été utilisée comme base pour l'analyse sous-régionale du cadre légal.

Vu la dispersion des informations disponibles sur les PFNL, le projet est en train de rédiger une bibliographie annotée des publications et rapports relatifs aux PFNL disponibles dans chaque pays. En plus, le projet met à la disposition des Points Focaux une copie des rapports clés sur le secteur.

Vu le manque d'informations sur les PFNL en RDC et en Guinée Equatoriale, le projet est en train d'analyser de façon plus approfondie le secteur PFNL et sa contribution à la sécurité alimentaire dans ces pays.

3.2.3 Renforcement du partenariat et des activités complémentaires

Le projet envisage de contribuer à la mise en œuvre du plan de convergence à travers la réalisation des projets complémentaires.

En partenariat avec le CIFOR, l'ICRAF et la SNV, le projet a répondu à l'appel d'offre de la Commission Européenne (CE) et son Programme des Forêts Tropicales et autres Forêts dans les Pays en Voie de Développement (Ligne Budgétaire 21 02 05) en préparant un document de projet sur la « Mobilisation et Renforcement des Capacités des Petites et Moyennes Entreprises Impliquées dans les Filières des PFNL en Afrique Centrale ».

Le projet, approuvé par la CE, a identifié comme pays d'intervention primaires le Cameroun et la RDC. Il devrait démarrer en début 2007.

En partenariat avec le CIFOR, le WWF, l'IRAD et le secteur privé, le projet est en train de préparer un projet sur la « Gestion Durable des PFNL dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) au Cameroun ». Ce projet est en préparation et devrait i) capitaliser les résultats de l'étude sur l'impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières

sur la disponibilité des PFNL (voir ci-dessous) et ii) contribuer au test des directives pour l'inventaire des PFNL, élaborées par le Programme PFNL de la FAO.

En plus, le projet a établi des contacts avec d'autres organisations et bailleurs de fonds afin d'identifier des financements complémentaires pour le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale.

3.2.4 Sensibilisation

Afin d'informer les acteurs sur l'importance, les potentialités et les contraintes relatives à la gestion, l'utilisation et la commercialisation des PFNL, le projet applique différentes stratégies de communication.

Le projet a créé un site web sur le site de la FAO et exploitera les possibilités d'établir des liens avec le site web de la COMIFAC et/ou du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Tous les rapports mentionnés ci-dessous seront mis sur le web. En plus, le projet a élaboré une brochure du projet et rédigera des notes d'informations sur des thématiques prioritaires.

En plus, la coordination du projet participe aux ateliers ou foras nationaux et internationaux afin d'informer les participants sur la problématique des PFNL en Afrique Centrale. Le projet a, par exemple, participé activement au Salon International de l'Entreprise PROMOTE 2005, qui a eu lieu à Yaoundé du 5 – 12 décembre 2005. Faisant partie du consortium organisateur du « Village bois », le projet a organisé un stand sur les PFNL en Afrique Centrale et a contribué à l'organisation du forum « Les Journées de la Forêt », qui a eu lieu du 9 au 11 décembre 2005. La première journée du forum a été consacrée à « La Mise en Valeur des PFNL ».

Après une année intense d'activités, le projet a co-organisé deux ateliers sous-régionaux sur les PFNL en Afrique Centrale :

- l'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'avancement du projet GCP/RAF/398/GER (Kribi/Cameroun, 25-27 juin 2006) ;
- l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL (Limbé/Cameroun, 28 juin - 1 juillet 2006).

Atelier sous-régional sur l'évaluation de l'avancement du projet GCP/RAF/398/GER :

L'atelier a été co-organisé par la COMIFAC, la FAO et la GTZ et était présidé par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Il avait pour but de

- discuter et valider les résultats des études sous-régionales réalisées pendant la première phase du projet (juillet 2005 – juin 2006) ; et
- définir les activités prioritaires du projet à exécuter durant sa deuxième phase (juillet 2006 – juin 2007).

Après des présentations, suivies des débats devant clarifier ce qui avait besoin de l'être, il a été convenu que le projet se recentre en seconde année en priorité sur les activités de renforcement institutionnel, laissant notamment les institutions de recherche jouer leur rôle dans la production et la mise à disposition des connaissances. De nombreuses recommandations ont été faites au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, entre autres, de sensibiliser les Ministres lors de leur conseil, sur la nécessité d'une plus grande prise en compte des PFNL dans les politiques nationales et sous-régionales et que les moyens nécessaires soient mis à la disposition des services compétents.

Atelier sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des PFNL :

Organisé de la même manière que le précédent, cet atelier avait pour but de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire actuel en vue de favoriser une gestion participative et durable des PFNL pour le bien être des populations rurales et pour une meilleure contribution de ces produits à l'économie des pays de la sous région. Plus spécifiquement, il s'agissait de passer en revue et de valider les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale et de proposer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

Les exposés de cet atelier, devant un auditoire élargi, ont permis de présenter tous les travaux réalisés par les consultants du projet, sur l'analyse du cadre légal dans chacun des six Etats membres représentés. Les travaux en groupe ainsi que la plénière ont soulevé la nécessité d'une harmonisation des politiques forestières et fiscales en matière de PFNL dans la sous-région.

Les deux ateliers ont réuni les Points Focaux représentant les Etats bénéficiaires du projet. Ces rencontres ont également regroupé des représentants du secteur privé, des ONG, des institutions de recherche, des administrations locales, des consultants du projet et des partenaires au développement.

Les comptes-rendus des deux ateliers sont inclus en annexe.

3.3 Perspectives

En prenant en considération les résultats préliminaires de la phase diagnostique du projet et les résultats des ateliers de Kribi et Limbé, le projet a identifié neuf thèmes prioritaires à considérer pendant la deuxième année du projet, il s'agit de : i) stratégie régionale, ii) stratégies et politiques nationales, iii) renforcement institutionnel et légal, iv) gestion forestière et gouvernance, v) données statistiques, vi) commercialisation des PFNL, vii) renforcement des capacités, viii) recherche et développement, ix) activités et projets complémentaires. Les objectifs spécifiques et activités prioritaires relatives à ces thèmes sont décrits dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Activités prioritaires du projet GCP/RAF/398/GER pendant la 2^{ème} phase du projet

Thèmes prioritaires	Objectifs	Activités prioritaires
1. Stratégie régionale	Les résultats des études sur le cadre légal et institutionnel sont capitalisés	Préparer une note d'information sur le projet pour présentation lors de la 4 ^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC
2. Stratégies et politiques nationales	Des politiques/stratégies nationales pour le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale sont développées	Faciliter le développement d'une stratégie nationale pour le développement du secteur PFNL dans un pays
3. Renforcement institutionnel et légal	Le cadre légal et réglementaire relatif au secteur PFNL est élaboré et/ou amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le modèle d'un décret d'application régissant la gestion durable des PFNL en Afrique Centrale • Elaborer des propositions concrètes pour une fiscalité appropriée des PFNL en Afrique Centrale (niveau sous-régional et/ou national)
4. Gestion forestière et gouvernance	Des normes d'inventaire, d'aménagement et d'exploitation des PFNL sont développées et disséminées	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'impact des concessions forestières sur les PFNL dans deux pays • Traduire l'ébauche du protocole d'inventaire des PFNL, élaboré par la FAO et disponible en anglais, en français
5. Données statistiques	Des données statistiques sur les PFNL sont collectées et analysées	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie/plan d'action nationale pour une meilleure collecte des données statistiques sur les PFNL • Elaborer des recommandations pour une meilleure collecte des données statistiques au niveau sous-régional
6. Commercialisation des PFNL	La structuration des organisations de producteurs et de commerçants des PFNL en Afrique Centrale est renforcée	Rédiger un répertoire des opérateurs économiques du secteur PFNL dans deux pays
7. Renforcement des capacités	Les techniques de production et de transformation des PFNL sont améliorées et vulgarisées	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des propositions concrètes pour la création d'un réseau PFNL en Afrique Centrale • Organiser des voyages d'étude
8. Recherche et développement	Les résultats de la recherche relative au secteur PFNL sont disséminés	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser, éditer et disséminer les études commanditées par le projet • Elaborer des fiches d'information résumant les études commanditées par le projet et autres thèmes émergents • Disséminer les publications sur le site web (FAO, COMIFAC, PFBC)
9. Activités et projets complémentaires	Des activités/projets complémentaires pour le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale sont mis en œuvre	Appuyer l'identification, la préparation et la mise en œuvre des activités/projets complémentaires

4. RECOMMANDATIONS

L'analyse du secteur PFNL a démontré que des interventions politiques tant au niveau sous régional que national s'avèrent nécessaires afin de promouvoir le développement durable du secteur PFNL en Afrique Centrale.

Pour ce faire, le projet invite le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à lancer un signal fort en direction du Conseil des Ministres de manière à susciter la volonté politique requise à la mise en place d'un cadre légal, politique et institutionnel approprié favorisant la contribution significative des PFNL i) à la sécurité alimentaire, ii) au développement socio-économique, et iii) à la gestion durable des forêts de la sous-région d'Afrique Centrale.

Compte tenu de ce qui précède et en prenant en compte les engagements contraignants liant les Etats à travers le Traité de la COMIFAC et son Plan de Convergence, le projet recommande que la COMIFAC mobilise davantage les gouvernements et ses partenaires à développer et mettre en œuvre une stratégie politique sous-régionale harmonisée pour le développement et la valorisation du plein potentiel des PFNL.

Cette stratégie devrait tenir compte de plusieurs composantes contenues dans les différents axes stratégiques du Plan de Convergence. C'est à ce titre que le projet formule les recommandations prioritaires et spécifiques suivantes au niveau national et au niveau sous régional.

4.1 Harmonisation des politiques forestières et fiscales

Malgré les similarités écologiques et socio-économiques observées entre différents pays en Afrique Centrale, il n'existe pas d'approches communes et harmonisées concernant des politiques forestières et fiscales.

Recommandation 1 : Elaborer des stratégies politiques à même de promouvoir le développement du secteur PFNL.

Les pays de la sous-région sont marqués chacun par l'absence d'un document de développement du secteur PFNL. Il est proposé à la COMIFAC d'appuyer l'élaboration des stratégies nationales pour le développement du secteur PFNL dans les pays d'Afrique Centrale.

Recommandation 2 : Compléter et renforcer l'application des textes règlementaires d'une façon harmonisée en prenant en compte les PFNL.

Il est proposé de revoir les cadres légaux nationaux et d'intégrer les PFNL dans les codes forestiers d'une façon appropriée. Cette revue du cadre légal et réglementaire devrait inclure l'évaluation des aspects suivants :

- la conciliation du droit coutumier et écrit en positivant les règles traditionnelles afin de promouvoir la gestion durable des PFNL ;
- la facilitation et le contrôle de l'accès aux PFNL pour assurer un commerce durable et équitable ;
- la prévision d'un droit d'accès à but lucratif spécifique aux riverains en dehors des forêts communautaires ;
- la prévision de la rétrocession d'une quote-part des taxes aux communautés riveraines ;
- l'amélioration des conditions et des moyens de contrôle ;
- la décentralisation de l'obtention de l'agrément ;
- la mise en place d'un dispositif d'octroi d'agrément spécifique pour les PFNL ;
- l'élargissement du droit d'usage à une commercialisation limitée par zone géographique et par volume spécifique sous le contrôle de l'administration forestière ;
- l'assurance du droit d'usage pour la subsistance ;

- l'allégement des procédures d'obtention et des durées de validité de permis sur le plan financier et administratif ;
- l'adaptation de la durée des permis en fonction de la valeur économique et la durabilité de la ressource ;
- la mise en place d'un certificat d'origine et d'un système d'identification et de suivi approprié.

En plus, il est proposé d'intégrer le volet PFNL dans les plans d'action des initiatives African Forest Law Enforcement and Governance (AFLEG) et Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT).

Recommandation 3 : Elaborer une fiscalité appropriée et harmonisée relative aux PFNL.

Il est proposé de revoir la fiscalité des PFNL au niveau national et sous-régional afin de créer une fiscalité incitative pour promouvoir le développement du secteur PFNL et réduire les tracasseries sur les prélèvements fiscaux en Afrique Centrale.

Tableau 2 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 1 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 1 : HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
1.2 Mise en cohérence des politiques forestières	1.2.8 Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier	Elaborer des stratégies politiques à même de promouvoir le développement du secteur PFNL	Une stratégie politique sur les PFNL est élaborée et adoptée dans au moins quatre pays de la sous-région
1.2 Mise en cohérence des politiques forestières	1.2.3 Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier	Compléter et renforcer l'application des textes réglementaires d'une façon harmonisée en prenant en compte les PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes règlementaires améliorés sont adoptés dans au moins quatre pays de la sous-région • Un accord est signé justifiant l'inclusion des PFNL dans le domaine d'intervention des processus AFLEG/FLEGT
1.3 Harmonisation des fiscalités	1.3.2 Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières	Elaborer une fiscalité appropriée et harmonisée concernant les PFNL	Une fiscalité appropriée relative aux PFNL est adoptée dans au moins quatre pays de la sous-région

4.2 Connaissance de la ressource

Aucun pays de la sous-région n'a connu de programme d'inventaire de PFNL dans son ensemble. Par conséquent, des informations fiables sur le potentiel de ces produits ne sont pas disponibles pour pouvoir planifier les récoltes, les collectes et la commercialisation de ces produits. Peu de connaissance existe sur l'état des lieux des populations d'espèces productrices de PFNL.

Recommandation 4 : Quantifier le potentiel de ressources naturelles fournissant des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et commerce.

Les quotas d'exploitation de PFNL sont établis, dans la plupart des cas, de façon arbitraire et empirique. Il est proposé de maîtriser l'écologie des ressources naturelles fournissant les PFNL majeurs (potentiel disponible, rythmes de production, régénération) pour assurer non seulement leur niveau d'exploitation durable, mais aussi répondre à d'autres préoccupations commerciales au niveau national, régional, voire international.

Tableau 3 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 2 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 2 : CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
2.1 Inventaire des ressources forestières (non ligneuses)	2.1.1 Poursuivre les inventaires : PFNL	Quantifier le potentiel de ressources naturelles fournissant des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et commerce	Un inventaire de deux PFNL majeurs est réalisé dans deux pays de la sous-région

4.3 Aménagements des écosystèmes et reboisement nationaux et régionaux

Dans les différentes législations en vigueur dans les pays de la sous-région, la problématique des PFNL est prise en compte d'une manière ou d'une autre. L'observation de ces législations montre le caractère relationnel des différents textes tous construits sur le modèle classique de l'aménagement forestier et l'utilisation durables des ressources naturelles. Par ailleurs, lors des inventaires d'aménagement, l'aspect des ressources autres que le bois reste une dimension forte.

Recommandation 5 : Elaborer et appliquer les plans d'aménagement prenant suffisamment en compte les PFNL.

Bien que des normes d'aménagement définissent la prise en compte des PFNL, les plans d'aménagement élaborés dans chacun des pays de la sous-région sont plus focalisés sur l'exploitation du bois d'œuvre. Il est proposé de concevoir et d'appliquer un exemple type de plan d'aménagement intégrant suffisamment le secteur PFNL.

Tableau 4 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 3 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 3 : AMENAGEMENT DES ECOSYSTEMES ET REBOISEMENT FORESTIER			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
3.2 Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	3.2.1 Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	Elaborer et appliquer les plans d'aménagement prenant suffisamment en compte les PFNL	L'application des plans d'aménagement est évalué et suivie dans deux concessions forestières situées dans au moins quatre pays de la sous-région

4.4 Conservation de la biodiversité

Les menaces sur les PFNL ont deux principales causes :

- La surexploitation en vue de leur utilisation à des fins de subsistance ou de commerce ;
- L'exploitation du bois d'œuvre, qui pose des problèmes plus larges que la seule conservation des essences prélevées. Les répercussions sur l'écosystème ont des causes directes liées aux pratiques d'exploitation. Les effets indirects de l'exploitation forestière peuvent être désastreuses.

Par ailleurs, les actions sylvicoles visent à produire plus de bois d'œuvre.

Recommandation 6 : Elaborer des approches communes de gestion des PFNL en conformité avec le cadre de la convention sur la biodiversité (CBD).

Il est proposé à la COMIFAC, en collaboration avec d'autres structures de recherche et des parties prenantes, d'organiser des ateliers nationaux et/ou sous-régionaux dont l'objectif serait de sensibiliser les acteurs concernés des menaces sur les PFNL, de redéfinir les techniques de récolte appropriées et de promouvoir la domestication des PFNL surexploités.

Tableau 5 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 4 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 4 : CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
4.1 Renforcement du réseau des aires protégées nationales	4.1.1 Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique Centrale	Elaborer des approches communes de gestion des PFNL en conformité avec le cadre de la convention sur la biodiversité (CBD)	Un guide technique de gestion commune de PFNL est élaboré et testé dans un pays de l'Afrique Centrale

4.5 Valorisation durable des ressources forestières

Les forêts de la sous-région sont riches en PFNL. Ces produits, de part les méthodes d'exploitation y appliquées, ne sont pas suffisamment valorisés.

Recommandation 7 : Encourager et appuyer l'organisation des structures professionnelles des filières PFNL en Afrique Centrale.

Globalement, les filières PFNL sont constituées d'acteurs tels que l'Etat, les récolteurs, les collecteurs, les transporteurs, les revendeurs et les permissionnaires. Parmi de nombreuses contraintes qui entravent le développement du secteur PFNL, l'inorganisation des filières et le non regroupement professionnel des différents acteurs occupent une place importante. Il est proposé d'élaborer une ébauche d'organisation de filière PFNL et des différents acteurs.

Recommandation 8 : Collecter et disséminer des informations relatives aux opérateurs économiques exerçant sur le secteur PFNL.

De manière générale, il n'existe dans aucun pays d'Afrique Centrale, de répertoire d'opérateurs économiques exploitant les PFNL. Il est proposé à la COMIFAC d'appuyer l'élaboration d'un document recensant ces opérateurs économiques dans les pays de la sous-région, les différents PFNL commercialisés et les valeurs économiques de ces produits tant au plan national qu'à l'exportation.

Recommandation 9 : Collecter et disséminer des données statistiques sur le commerce des PFNL.

Malgré la commercialisation significative des PFNL en Afrique Centrale, il existe peu de données sur le volume et la valeur de ces produits. En plus des moyens limités pour documenter le commerce national et international des PFNL, l'absence d'une typologie et nomenclature harmonisée rend le suivi et l'évaluation de ces produits difficile. C'est pourquoi il est proposé à la COMIFAC de prendre l'initiative d'organiser des ateliers sous-régionaux et des activités coordonnées afin d'améliorer la disponibilité des données statistiques fiables et utiles.

Tableau 6 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 5 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 5 : VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
5.1 Valorisation économique des filières : PFNL	5.1.4.2 Mettre en place des stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	Encourager et appuyer l'organisation des structures professionnelles des filières PFNL	Un cadre de concertation pour le secteur PFNL ou les différentes filières majeures est créé dans au moins quatre pays de l'Afrique Centrale
	5.1.4.1 Organiser les filières des différents PFNL	Collecter et disséminer des informations relatives aux opérateurs économiques exerçant sur le secteur PFNL	Un document annoté des différents opérateurs économiques ainsi que les PFNL commercialisés est élaboré dans l'ensemble des pays de la sous-région
5.2 Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle		Collecter et disséminer des données statistiques sur le commerce des PFNL	Un système de collecte et de dissémination des données statistiques est développé pour les PFNL majeurs exportés dans au moins quatre pays de la sous-région

4.6 Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation

Un secteur d'activité ne peut s'épanouir que s'il dispose d'un ensemble de processus favorisant l'information des activités y afférentes. Ces informations doivent être disponibles, pertinentes, fiables, précises et surtout récentes.

Recommandation 10 : Publier périodiquement des informations relatives au secteur PFNL.

Il est proposé d'encourager les institutions de recherche et les autres acteurs concernés de publier et disséminer régulièrement des informations sur le secteur PFNL. Ces publications pourraient traiter des thématiques spécifiques ou décrire des PFNL majeurs dans la forme des fiches techniques. En plus, il est proposé d'inclure le volet PFNL dans le rapport sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo.

Un réseau national et/ou sous-régional pourrait faciliter et améliorer l'échange des informations sur le sujet (voir ci-dessous)

Tableau 7 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 7 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 7 : RENFORCEMENT DES CAPACITES, PARTICIPATION DES ACTEURS, INFORMATION, FORMATION			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
7.3 Communication, information, sensibilisation, éducation	7.3.1 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	Publier périodiquement les informations relatives au secteur PFNL	Les PFNL sont inclus dans le rapport sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo

4.7 Recherche – Développement

Le développement durable représente un principe d'action qui doit s'appuyer sur une approche multidisciplinaire. Cette approche devrait mettre l'accent notamment sur le renforcement de la coordination entre les organismes de recherche, des coopérations entre les disciplines et le soutien de dispositifs permanents de recueils de données.

Recommandation 11 : Renforcer l'échange d'informations et des données relatives aux recherches sur les PFNL

Les organismes de recherche et de développement travaillent d'une manière générale de façon dispersée. Chacun confinait les résultats de ses études. Il est proposé de créer un réseau régional constitué des représentants du secteur privé, des différentes administrations forestières, des partenaires au développement, des instituts de recherche, des universités, des organisations paysannes, des ONG et autres personnes ressources afin de mieux coordonner les activités et échanger des informations relatives au secteur PFNL en Afrique Centrale.

Tableau 8 : Priorités politiques relatives à l'axe stratégie 8 du Plan de Convergence

AXE STRATEGIQUE 8 : RECHERCHE - DEVELOPPEMENT			
Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
Sous axes stratégiques	Activités convergentes	Recommandations	Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)
	8.3. Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation, transformation des PFNL/plantes médicinales	Renforcer l'échange d'informations et des données relatives aux recherches sur les PFNL	Un réseau régional sur les PFNL est fonctionnel

5. CONCLUSIONS

Vu la situation actuelle du secteur PFNL en Afrique Centrale, la présente note d'information propose aux délégués et aux participants de la 4^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC des interventions politiques prioritaires afin de développer le secteur PFNL dans la sous-région pour mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté, au développement socio-économique des populations ainsi qu'à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

La caution politique des Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement, entre autres :

- contribuera à améliorer le cadre légal, réglementaire et institutionnel régissant le secteur PFNL, car le cadre actuel rend difficile l'accès à ces ressources et empêche leur exploitation à grande échelle par les différentes couches sociales concernées ;
- améliorera la contribution des PFNL à l'économie des pays de la sous-région ; et
- marquera un tournant décisif et une volonté politique forte de placer dans l'avenir la question PFNL au cœur des préoccupations des décideurs.

Après avoir été négligés pendant plusieurs décennies dans la sous région, les PFNL ont trouvé leur agenda dans le secteur forêt et environnement grâce au projet GCP/RAF/398/GER, et les activités réalisées par une multitude d'acteurs ont permis d'identifier les contraintes et les potentialités majeures qui existent pour ce secteur à majorité informel. Il est donc souhaitable que, basées sur ces informations, des politiques appropriées soient développées et mises en œuvre afin de maximiser la contribution des

PFNL à la sécurité alimentaire et au bien être général des populations de la sous région d'Afrique Centrale.

6. ANNEXES

6.1 Résumé des recommandations adressées à la COMIFAC

Tableau 9 : Résumé des recommandations du projet GCP/RAF/398/GER adressées au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
Sous axes stratégiques	Activités convergentes	Recommandations	Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)
AXE STRATEGIQUE 1 : HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES			
1.2 Mise en cohérence des politiques forestières	1.2.8 Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier	Elaborer des stratégies politiques à même de promouvoir le développement du secteur PFNL	Une stratégie politique sur les PFNL est élaborée et adoptée dans au moins quatre pays de la sous-région
1.2 Mise en cohérence des politiques forestières	1.2.3 Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier	Compléter et renforcer l'application des textes réglementaires d'une façon harmonisée en prenant en compte les PFNL	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes réglementaires améliorés sont adoptés dans au moins quatre pays de la sous-région • Un accord est signé justifiant l'inclusion des PFNL dans le domaine d'intervention des processus AFLEG/FLEGT
1.3 Harmonisation des fiscalités	1.3.2 Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières	Elaborer une fiscalité appropriée et harmonisée concernant les PFNL	Une fiscalité appropriée relative aux PFNL est adoptée dans au moins quatre pays de la sous-région
AXE STRATEGIQUE 2 : CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE			
2.1 Inventaire des ressources forestières (non ligneuses)	2.1.1 Poursuivre les inventaires : PFNL	Quantifier le potentiel de ressources fournissant des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et commerce	Un inventaire de deux PFNL majeurs est réalisé dans deux pays de la sous-région
AXE STRATEGIQUE 3 : AMENAGEMENT DES ECOSYSTEMES ET REBOISEMENT FORESTIER			
3.2 Aménagement des concessions forestières et des aires protégées	3.2.1 Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	Elaborer et appliquer les plans d'aménagement prenant suffisamment en compte les PFNL	L'application des plans d'aménagement est évalué et suivie dans deux concessions forestières situées dans au moins quatre pays de la sous-région
AXE STRATEGIQUE 4 : CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE			
4.1 Renforcement du réseau des aires protégées nationales	4.1.1 Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique Centrale	Elaborer des approches communes de gestion des PFNL en conformité avec le cadre de la convention sur la biodiversité (CBD)	Un guide technique de gestion commune de PFNL est élaboré et testé dans un pays de l'Afrique Centrale
AXE STRATEGIQUE 5 : VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES			
5.1 Valorisation économique des filières : PFNL	5.1.4.1 Organiser les filières des différents PFNL	Encourager et appuyer l'organisation des structures professionnelles des filières PFNL	Un cadre de concertation pour le secteur PFNL ou les différentes filières majeures est créé dans au moins quatre pays de l'Afrique Centrale
5.1 Valorisation économique des filières : PFNL	5.1.4.1 Organiser les filières des différents PFNL	Collecter et disséminer des informations relatives aux opérateurs économiques exerçant sur le secteur PFNL	Un document annoté des différents opérateurs économiques ainsi que les PFNL commercialisés est élaboré dans l'ensemble des pays de la sous-région

Tableau 9 : continuation

Plan de convergence		Priorités politiques proposées pour le développement du secteur PFNL	
<i>Sous axes stratégiques</i>	<i>Activités convergentes</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Indicateurs / résultats intermédiaires (l'an 2008)</i>
5.2 Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle		Collecter et disséminer des données statistiques sur le commerce des PFNL	Un système de collecte et de dissémination des données statistiques est développé pour les PFNL majeurs exportés dans au moins quatre pays de la sous-région
AXE STRATEGIQUE 7 : RENFORCEMENT DES CAPACITES, PARTICIPATION DES ACTEURS, INFORMATION, FORMATION			
7.3 Communication, information, sensibilisation, éducation	7.3.1 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	Publier périodiquement les informations relatives au secteur PFNL	Les PFNL sont inclus dans le rapport sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo
AXE STRATEGIQUE 8 : RECHERCHE - DEVELOPPEMENT			
	8.3. Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation, transformation des PFNL/plantes médicinales	Renforcer l'échange d'informations et des données relatives aux recherches sur les PFNL	Un réseau régional sur les PFNL est fonctionnel

6.2 Compte rendu final de l'atelier d'évaluation de l'avancement du projet COMIFAC/FAO « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » (Kribi, Cameroun, 25-27 juin 2006)

Du 25 au 27 juin 2006 s'est tenu à l'Hôtel July Résidence de Kribi (Province du Sud, Cameroun), l'atelier sous-régional du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) », organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Coopération allemande au développement (GTZ).

L'atelier, présidé par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, M. Raymond Ndongue Ngoye, avait pour but de :

- discuter et valider les résultats des études sous-régionales réalisées pendant la première phase du projet ;
- définir les activités prioritaires du projet à exécuter durant sa deuxième phase ; et
- définir et harmoniser le mode de collaboration entre les partenaires du projet et d'autres acteurs.

La liste des participants est jointe en annexe. On notera notamment la présence des points focaux gouvernementaux du projet GCP/RAF/398/GER du Cameroun, de la République du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo. Les institutions de recherche ou de conservation étaient présentes par le World Agroforestry Centre (ICRAF), le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et l'Université de Yaoundé I.

L'atelier a été modéré par M. Jean-Marie Noiraud, avec comme rapporteur M. Armand Asseng Ze.

L'Atelier s'est déroulé comme suit :

Cérémonie officielle d'ouverture

Dans son mot de bienvenue, le Conseiller Technique de la FAO, M. Sven Walter a remercié l'ensemble des participants d'avoir accepté l'invitation à participer à cet atelier de planification opérationnelle du projet. Il a souhaité qu'avec les points focaux et les partenaires présents, l'atelier permette de faire le point sur son état d'avancement et définisse les activités à conduire pour la seconde année.

Dans son discours d'ouverture, M Raymond Ndongue Ngoye, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, a souhaité la bienvenue à tous les délégués qui ont fait le déplacement de la belle cité de Kribi, et un agréable séjour au Cameroun. Ensuite, il a remercié les partenaires au développement et singulièrement la FAO pour le soutien multiforme apporté à la COMIFAC à travers notamment deux projets : le projet d'appui à la COMIFAC sur l'harmonisation des politiques forestières et fiscales logé au sein du Secrétariat Exécutif; et le projet de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux. Dans un second temps, il a noté l'importance que les Chefs d'Etat accordent à cette catégorie de ressources forestières et a souhaité que la rencontre de Kribi marque un tournant décisif en matière d'approche de la sécurité alimentaire à travers les PFNL.

Les exposés

Après la présentation des activités du projet pendant la période juillet 2005-mai 2006 par M Sven Walter, Conseiller Technique du projet GCP/RAF/398/GER, les exposés se sont succédés comme suit :

Séance 1 : Analyse régionale du secteur PFNL en Afrique Centrale

- La gestion et l'exploitation des PFNL en Afrique Centrale (*par M. Zac Tchoundjeu, ICRAF*) ;
- L'utilisation et la commercialisation locale et nationale des PFNL en Afrique Centrale (*par Mme Elise Touko, CIFOR*) ;
- Le commerce international et régional des PFNL (*par M. Honoré Tabuna, ICRAF*) ;
- Le cadre légal régissant la gestion, l'utilisation et le commerce des PFNL en Afrique Centrale (*par M. Michel Bonannée, consultant*) ;
- Le cadre politique et institutionnel du secteur PFNL (*par Mme Precillia Ngome-Tata, FAO/IRAD*) ;
- L'impact des concessions forestières sur la disponibilité des PFNL – 2 études de cas (*par M. Ousseynou Ndoye, CIFOR*) ;
- Les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale (*par Mme Marie Mbolo, Université de Yaoundé*).

Séance 2 : Analyse nationale du secteur PFNL

- Le secteur PFNL au Cameroun (*par M. Jean-Claude Ndo, Point focal Cameroun*) ;
- Le secteur PFNL au Gabon (*par Mme Nathalie Nyare, Point focal Gabon*) ;
- Le secteur PFNL en Guinée Equatoriale (*par M. Ramon Mituy Abaga, Point focal République de Guinée Equatoriale*) ;
- Le secteur PFNL en République Centrafricaine (*par M. Michel Bonannée, Point focal République Centrafricaine*) ;
- Le secteur PFNL en République Démocratique du Congo (*par M. Sébastien Malele Mbala, Point focal de la République Démocratique du Congo*) ;
- Le secteur PFNL en République du Congo (*par M. Lambert Imbalo, Point focal de la République du Congo*).

Après chaque présentation, un débat était engagé pour clarifier ce qui avait besoin de l'être et permettre à l'ensemble des participants de s'exprimer. Les idées fortes et les questionnements étaient notés au fur et à mesure au tableau par le facilitateur.

Séance 3 : Définition des activités prioritaires du projet GCP/RAF/398/GER

La séance a été introduite par M Sven Walter, Conseiller Technique, avec une « Présentation du document de projet : activités mentionnées pendant la deuxième phase du projet et aspects opérationnels relatifs à la mise en œuvre du projet ».

Après avoir rediscuté en plénière de la méthodologie de travail à la suite de la présentation de M. Walter, il a été décidé de commun accord que la plénière allait redéfinir les priorités au sens où les différents points focaux l'entendent. A partir de ces priorités thématiques, il s'agissait ensuite de redéfinir les priorités en terme d'activités.

Il est convenu que le projet se recentre en seconde année en priorité sur les activités de renforcement institutionnel, laissant notamment les institutions de recherche jouer leur rôle dans la production et la mise à disposition des connaissances.

Résultats des travaux des points focaux en plénière

Un résumé des résultats des travaux des points focaux en plénière est documenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Proposition des activités prioritaires du projet pendant la deuxième phase

Thèmes	Objectifs	Activités
1. Stratégie Régionale	1.1 Les résultats des études sur le cadre légal et institutionnel sont capitalisés	1.1.1 Préparer une directive COMIFAC sur le secteur PFNL 1.1.2 Faciliter la validation de la directive par le Conseil des Ministres (septembre 2006)
2. Stratégies et politiques nationales	2.1 Des politiques/stratégies nationales pour le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale sont développées	2.1.1 Faciliter le développement des politiques/stratégies du secteur PFNL au niveau national 2.1.2 Recenser des acteurs concernés au niveau national/sous-régional 2.1.3 Rédiger les documents nationaux à partir des données issues des différentes études 2.1.4 Contribuer à l'opérationnalisation du Plan de Convergence de la COMIFAC
3. Renforcement institutionnel et légal	3.1 Le rôle des directions des forêts dans la gestion des PFNL est clarifié 3.2 Le cadre légal et réglementaire relatif au secteur PFNL est élaboré et/ou amélioré	3.1.1 Renforcer les structures gouvernementales en charge de la gestion des PFNL 3.2.1 Elaborer des décrets et arrêtés d'application concernant la gestion durable des PFNL 3.2.2 Réaliser une étude sur la fiscalité des PFNL en Afrique Centrale
4. Gestion forestière et Gouvernance	4.1 Des normes d'inventaire, d'aménagement et d'exploitation des PFNL sont développées et disséminées	4.1.1 Expérimenter la gestion durable des PFNL dans une concession forestière 4.1.2 Contribuer à la finalisation du document de protocole d'inventaire élaboré par la FAO 4.1.3 Tester, diffuser et faciliter l'application des protocoles d'inventaire
5. Données statistiques	5.1 Des données statistiques sur les PFNL sont collectées et analysées	5.1.1 Préparer un annuaire statistique 5.1.2 Appuyer les services phytosanitaires 5.1.3 Définir une approche nationale de suivi statistique
6. Commercialisation des PFNL	6.1 La structuration des organisations de producteurs et de commerçants des PFNL en Afrique Centrale est renforcée	6.1.1 Elaborer un répertoire des opérateurs économiques du secteur PFNL actifs en Afrique Centrale
7. Renforcement des capacités	7.1 Les techniques de production et de transformation des PFNL sont améliorées et vulgarisées	7.1.1 Etudier les possibilités de créer un réseau PFNL en Afrique Centrale 7.1.2 Organiser des voyages d'étude
8. Recherche et développement	8.1 Les résultats de la recherche relative au secteur PFNL sont disséminés	8.1.1 Publier les résultats de recherche (ICRAF, CIFOR, etc.) 8.1.2 Préparer et diffuser des fiches techniques, des notes de synthèse, etc.
9. Projets complémentaires	9.1 Des projets complémentaires pour le développement du secteur PFNL en Afrique Centrale sont mises en œuvre	9.1.1 Préparer des documents de projet pour la recherche de financements 9.1.2 Appuyer la mise en œuvre des projets complémentaires

L'atelier recommande au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC:

- d'inscrire la thématique PFNL à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres ;
- de sensibiliser les Ministres lors du conseil sur la nécessité d'une plus grande prise en compte des PFNL dans les politiques nationales et sous-régionales et que les moyens nécessaires soient mis à la disposition des services compétents ;
- de sensibiliser d'autres partenaires sur la nécessité d'appuyer les pays sur la mise en œuvre des activités relatives aux PFNL ;
- de développer les stratégies de mobilisation des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des activités non couvertes par le projet ;
- de faire le lobbying du projet et de la thématique des PFNL lors des rencontres sous régionales et internationales ;

- de sensibiliser la FAO et d'autres partenaires sur la nécessité d'élargir le projet à tout l'espace COMIFAC ;
- d'inscrire la thématique PFNL à l'ordre du jour de la 6^{ème} CEFDHAC ;
- de faciliter en collaboration avec l'UICN l'inscription de la thématique des PFNL à l'ordre du jour de la 1^{ère} conférence internationale des Parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

Par ailleurs, l'atelier recommande qu'un atelier de suivi-évaluation de l'avancement du projet soit réalisé avec les points focaux en fin de deuxième phase du projet.

Conclusion

L'atelier a été clôturé à 19h30 par M. Raymond Ndomba Ngoye, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC.

Fait à Kribi, le 27 juin 2006

Les participants

6.3 Compte rendu final de l'atelier sur la cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux (Limbe, Cameroun, 28 juin - 1 juillet 2006)

Du 28 juin au 01 juillet 2006 s'est tenu au Jardin Botanique de Limbe (Province du Sud-Ouest, Cameroun), l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Coopération Allemande au Développement (GTZ).

L'atelier, présidé par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, M. Raymond NDOMBA NGOYE, avait pour but de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire en vue de favoriser une gestion participative et durable des PFNL pour le bien être des populations rurales et pour une meilleure contribution de ces produits à l'économie des pays de la sous région.

Plus spécifiquement, il s'agissait de passer en revue et de valider les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale et de proposer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

L'atelier a réuni les Points Focaux représentant les Etats bénéficiaires du Projet GCP/RAF/398/GER «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » (« Projet FAO/PFNL ») du Cameroun, de la République du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo. La rencontre a également regroupé des représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales de plusieurs pays, des institutions de recherche, des administrations locales, des consultants du projet FAO/PFNL et des partenaires au développement. La liste des participants est jointe en annexe.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le mercredi en fin de journée après la visite guidée du Jardin Botanique de Limbe. Après le mot de bienvenue du Délégué Départemental du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la parole fut donnée à Mme Atanga, Chargée de Programme de la FAO, qui a prononcé une allocution centrée sur l'intérêt des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique des populations de l'Afrique Centrale, rappelant également l'implication de la FAO à travers plusieurs projets d'intérêt régional depuis 2001. L'allocution du représentant de la GTZ, M. Falkenberg, a réitéré tout l'intérêt que l'Allemagne, à travers le bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC, porte à l'amélioration du cadre légal comme moyen de développement socio-économique des PFNL. Il a notamment souligné l'importance du Plan de Convergence de la COMIFAC pour orienter les actions des Etats membres et des partenaires publics et privés en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté.

Le discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a été l'occasion de remercier les participants et les organisateurs pour cet atelier qui devrait faire avancer la problématique de l'harmonisation des politiques forestières sous-régionales dans leur dimension spécifique concernant les PFNL. Il a souligné l'importance que la COMIFAC attache à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des PFNL dans la perspective du développement des filières économiques, de la lutte contre la pauvreté au niveau des populations les plus vulnérables, de l'application et de l'harmonisation des textes et de la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

L'atelier sous-régional de Limbé fait suite à l'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'état d'avancement du projet FAO/PFNL qui s'est tenu à Kribi du 25 au 27 juin 2006. Pendant cet atelier qui regroupait les Points Focaux nationaux et plusieurs partenaires institutionnels, les études commanditées par le projet pour faire l'état des lieux des PFNL en Afrique Centrale ont été présentées par les consultants et les institutions qui les ont conduites. Il s'agissait notamment des travaux suivants :

- La gestion et l'exploitation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'utilisation et la commercialisation locale et nationale des PFNL;
- Le commerce international et régional des PFNL alimentaires de l'Afrique Centrale ;
- Le cadre légal régissant la gestion, l'utilisation et le commerce des PFNL en Afrique Centrale;
- Le cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'impact de l'exploitation forestière sur la disponibilité des PFNL dans le Bassin du Congo;
- Les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale.

Par ailleurs, chaque Point Focal du Projet FAO/PFNL en Afrique Centrale a présenté un état des lieux des PFNL dans son pays.

Les débats sur l'état des lieux du secteur PFNL en Afrique Centrale axés sur les aspects de gestion durable, d'exploitation, de commercialisation, de certification et du cadre politique et institutionnel de ces produits ont permis de constater qu'un des soucis majeurs de l'ensemble des acteurs est l'amélioration nécessaire du cadre légal et réglementaire, tant au niveau sous-régional qu'au niveau des Etats membres de la COMIFAC.

Les exposés de la deuxième journée de l'atelier de Limbé, devant un auditoire élargi, ont ainsi permis de présenter tous les travaux réalisés par les consultants du Projet FAO/PFNL sur l'analyse du cadre légal dans chacun des six Etats membres représentés. A chaque fois que possible, la parole était donnée ensuite à un représentant du secteur privé national pour apporter un regard issu des réalités du terrain, permettant alors d'éclairer la compréhension du cadre légal sous l'angle de vue des ceux qui vivent de ces produits.

Les discussions engagées à la suite des présentations ont donné lieu à des échanges souvent vifs mettant en évidence les divergences de vues et d'intérêts entre les acteurs présents. Les questions soulevées lors des débats en plénière ont été regroupées en trois grandes thématiques pour servir de base de discussion pour les groupes de travail de la troisième journée :

- Groupe 1 : Stratégie PFNL de la COMIFAC ;
- Groupe 2 : Elaboration et application du cadre légal ;
- Groupe 3 : Développement économique des PFNL en Afrique Centrale.

La plénière s'est entendue sur le fait que les recommandations de l'atelier devaient d'être claires, concrètes et rapidement utilisables par les décideurs politiques et institutionnels au sein de la COMIFAC. Il a été convenu que la question des PFNL pourrait être introduite à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de la COMIFAC qui se tiendra en République de Guinée Equatoriale en septembre 2006 et que les recommandations de l'atelier seront alors soumises à leur appréciation pour adoption.

Les groupes de travail ont été constitués au début de la troisième journée selon les thématiques mentionnées ci-dessus et ont présenté leurs résultats en plénière en début d'après-midi pour discussion et validation. Après discussions et amendements, la plénière a validé les propositions des groupes.

1. Recommandations de l'atelier concernant la stratégie de la COMIFAC en matière de PFNL

- 1.1 En ce qui concerne la libre circulation des PFNL et le droit d'établissement :
 - Organiser des ateliers sous régionaux (regroupant COMIFAC, CEEAC, CEMAC, opérateurs économiques, peuples autochtones, chercheurs, autorités, etc.) en vue de la formulation d'une approche commune sous-régionale en matière de commercialisation et échange des PFNL sous la responsabilité de la COMIFAC.
- 1.2 En ce qui concerne l'absence de la typologie et la nomenclature communes des PFNL :
 - Faire l'inventaire des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et commerce dans la sous-région et établir des fiches techniques pour chaque produit de manière participative ;
 - Mettre en place une nomenclature sous-régionale des PFNL.
- 1.3 En ce qui concerne la faible visibilité du secteur des PFNL :
 - Diligenter un audit économique et fiscal du secteur des PFNL au niveau sous-régional afin d'améliorer le cadre réglementaire et fiscal et la visibilité économique du secteur.
- 1.4 En ce qui concerne le partage des bénéfices:
 - Poursuivre les démarches en vue de l'élaboration des approches communes dans la sous-région dans le cadre de la convention sur la biodiversité (CBD) (qui prend en compte l'aspect « avantage et partage des bénéfices »).
- 1.5 En ce qui concerne le processus d'harmonisation des politiques en cours :
 - Définir des recommandations spécifiques pour le secteur PFNL dans le cadre du Projet FAO/PFNL relatif à l'axe stratégique 1 « Harmonisation des politiques forestières et fiscales ».
- 1.6 En ce qui concerne les institutions de recherche :
 - Mettre en place une plate forme sous-régionale sur la recherche forestière relative aux PFNL.
- 1.7 En ce qui concerne l'implication des partenaires :
 - Que la COMIFAC mobilise davantage des partenaires en vue d'appuyer les actions en direction de la promotion du secteur PFNL.
- 1.8 Concernant l'amélioration de la gouvernance des PFNL :
 - Que la COMIFAC analyse la possibilité d'inclure les PFNL dans le domaine d'intervention des processus AFLEG/FLEGT.
- 1.9 En ce qui concerne les statistiques:
 - Que la COMIFAC publie périodiquement les statistiques du secteur et inclut éventuellement le volet PFNL dans le rapport sur l'état des forêts dans le Bassin du Congo.
- 1.10 En ce qui concerne l'implication des communautés de base :
 - Que sous l'impulsion de la COMIFAC, les points focaux nationaux que sont les Ministres en charge des forêts sensibilisent les autorités locales transfrontalières en vue d'une gestion durable des PFNL et d'une maîtrise du commerce dans les zones frontalières des pays de la sous région.

2. Recommandations de l'atelier concernant l'élaboration et l'application du cadre légal des PFNL

- 2.1 En ce qui concerne la contribution des PFNL à l'économie nationale :
 - Concilier le droit coutumier et écrit en positivisant les règles traditionnelles afin de promouvoir la gestion durable des PFNL ;
 - Compléter les textes réglementaires au niveau national en prenant en compte les PFNL ;
 - Faciliter et contrôler l'accès aux PFNL pour assurer un commerce durable et équitable.

- 2.2 En ce qui concerne l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations :
- Prévoir un droit d'accès à but lucratif spécifique aux riverains en dehors des forêts communautaires ;
 - Prévoir la rétrocession d'une quote-part des taxes aux communautés riveraines ;
 - Encourager la création des regroupements professionnels ;
 - Mettre à la disposition des opérateurs économiques nationaux les données d'inventaire.
- 2.3 En ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, y compris les PFNL :
- Elaborer et/ou appliquer les plans d'aménagement ;
 - Appliquer les législations en vigueur ;
 - Définir et mettre en place une politique de recherche appropriée ;
 - Valoriser les connaissances locales ;
 - Adopter des systèmes de légalité dans les forêts sous aménagement ;
 - Mettre en place un cadre incitatif.
- 2.4 En ce qui concerne la bonne gouvernance :
- Améliorer les conditions et les moyens de contrôle ;
 - Rendre effective l'application des lois.

3. Recommandations de l'atelier en matière de développement économique des PFNL en Afrique Centrale

- 3.1 En ce qui concerne les produits :
- Adopter une terminologie commune ;
 - Elaborer une codification harmonisée des produits prioritaires commercialisés dans la sous-région.
- 3.2 En ce qui concerne l'accès à la ressource et la délivrance des agréments :
- Mettre en place un dispositif d'octroi d'agrément spécifique pour les PFNL ;
 - Décentraliser l'obtention de l'agrément ;
 - Etendre le droit d'usage à une commercialisation limitée par zone géographique et par volume spécifique sous le contrôle de l'administration forestière ;
 - Classer les PFNL selon leur degré de menace environnemental ;
 - Assurer le droit d'usage pour la subsistance.
- 3.3 En ce qui concerne l'accès à la ressource et la délivrance des permis :
- Alléger les procédures d'obtention et les durées de validité de permis sur le plan financier et administratif ;
 - Adapter la durée des permis en fonction de la valeur économique et la durabilité de la ressource.
- 3.4 En ce qui concerne la définition des zones de production :
- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des zones d'exploitation pour les PFNL menacés.
- 3.5 En ce qui concerne la circulation des produits :
- Harmoniser les documents administratifs permettant la circulation dans la sous région.
- 3.6 En ce qui concerne les PFNL cultivés :
- Mettre en place un certificat d'origine et un système d'identification et de suivi approprié.

Suite aux discussions en groupe de travail et en plénière, les participants ont été invités lors de la quatrième journée de l'atelier de participer à un voyage d'étude consacré à l'analyse de la gestion et de la commercialisation de *Prunus africana*, une plante médicinale commercialisée au niveau international et disponible dans la région du Mont Cameroun (Buea).

Les participants tiennent à remercier tout particulièrement le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la FAO et la GTZ pour cet atelier sous-régional permettant de faire avancer le concept de développement des PFNL en Afrique Centrale tant dans sa dimension économique et sociale que dans sa dimension environnementale.

Par ailleurs, les participants remercient chaleureusement le Cameroun pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé à Limbé dans un cadre particulièrement adapté et agréable pour des concertations de qualité. Ils prient les représentants du MINFOF et de la COMIFAC de se faire leur porte parole auprès des autorités nationales pour transmettre tous leurs remerciements.

Fait à Limbé le vendredi 30 juin 2006

Les participants